

15-5 ADR TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (INITIALE)

Contenu pédagogique

Voir programme détaillé de chaque organisme en PJ.

▼ OBJECTIF

Mettre en application ses compétences relatives au Transport de Matières Dangereuses lors du transport sur route et savoir intervenir en cas de nécessité

▼ PUBLIC CONCERNÉ

Tout conducteur de véhicules légers et poids lourds transportant des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9

▼ PRÉREQUIS

aucun

▼ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

salles de cours équipées de moyens multimédias, aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique), générateur de flammes, bouteille de gaz, extincteurs à poudre, guide.

▼ DURÉE